Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260709-20260747-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–07-47

L'an deux mille vingt-six, le neuf JUILLET, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mme Françoise VAN DIEN, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, MM. Vivien GUICHARD, GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Mme Solène AUBRY (pouvoir à M. Didier JUIN), Mme Bénédicte ROQUES (pouvoir à M. Nicolas GOUBLY).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

AFFAIRES GENERALES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

VU la délibération n° 2026-03-09 du 26 mars 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décision prises par le Maire :

Attribution de marché

- Devis de l'entreprise EXEM TP de Miniac-Morvan, pour la réfection du cheminement piétonnier et du trottoir de la rue des Terre-Neuvas, à Mordreuc, du 20/05/2026 validé le 28/05/2026, pour un montant de 24.141,36€ HT.
- Devis de l'entreprise 4S SIGNALISATION de Taden, pour l'aménagement du virage de La Gravelle, du 24/06/2026 validé le 30/06/2026, pour un montant de 868,10€ HT.
- Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PLCE de Dinan, pour l'aménagement de la place et de la rue de Dinan, validé le 06/07/2026, pour un montant de mission passant de 9.950,00€ HT à 13.930,00€ HT (augmentation de 40%).

Alignement

- Arrêté 2026AL94 du 11/06/2026 pour l'alignement des parcelles F435, 436 et 437 au Val Hervelin, 28, rue de la Libération
- Arrêté 2026AL95 du 13/06/2026 pour l'alignement des parcelles D186 et 868 au 5, Mousson.

Règlements d'accident

- Mandat du 03/07/2026 d'un montant de 504,24€ pour le remplacement d'une vitre à la suite d'un incident avec la débroussailleuse.
- Mandat du 03/07/2026 d'un montant de 170,22€ pour la réparation d'un pare-brise à la suite d'un incident avec la débroussailleuse.

Concessions dans le cimetière

- 2026-07-07 : renouvellement de concession (ancien cimetière) (30 ans).

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE 22690

Mod. 540330 - 04/22 Papier issu d'une entreprise labellisée IMPRIM'VERT